

Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010

95 % de la population vit sous l'influence des villes

Chantal Brutel, division Statistiques régionales, locales et urbaines et
David Levy, pôle Analyse territoriale, Insee

61 millions de personnes, soit 95 % de la population, vivent sous l'influence de la ville.

Pour l'essentiel, il s'agit de personnes résidant dans des aires, zones d'échanges intensifs entre les lieux de domicile et de travail. Les aires sont composées d'un pôle, ville concentrant au moins 1 500 emplois, et le plus souvent d'une couronne. Ces aires structurent le territoire français et englobent la moitié des communes : 85 % de la population y réside. 60 % de la population, soit 37,8 millions d'habitants, réside au sein même des pôles des grandes aires urbaines. Ces grands pôles constituent le cœur de l'urbain, avec plus de 800 habitants par km², soit huit fois plus que la moyenne nationale.

En dehors des aires, 11 000 communes sont multipolarisées, sous l'influence de plusieurs aires sans qu'aucune ne prédomine : 10 % de la population y réside. Signe des nombreuses interactions entre villes et campagnes, les trois quarts des communes rurales sont sous influence des villes, dans lesquelles réside un habitant sur cinq.

Hors influence des villes, on trouve 5 % de la population dans 7 400 communes rurales ou petites villes.

L'objectif du zonage en aires urbaines est de décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce découpage est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, puis sur la délimitation de leurs aires d'influence en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes (*encadré et définitions*). Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes

au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti.

95 % de la population vit sous l'influence de la ville

792 aires structurent le territoire français, 85 % de la population y réside (*tableau*). Une aire est composée d'un pôle, unité urbaine concentrant au moins 1 500 emplois, et le plus souvent d'une couronne (*définitions*) dessinée par les déplacements domicile-travail de la population active des communes avoisinantes (*carte*). D'autres communes n'entrent pas dans l'aire d'un pôle particulier mais sont sous l'influence de plusieurs pôles, ce sont les communes multipolarisées (*définitions*). En ajoutant les 11 000 communes concernées, ce sont 95 % de la population, soit 61 millions de personnes, qui vivent ainsi sous l'influence des villes.

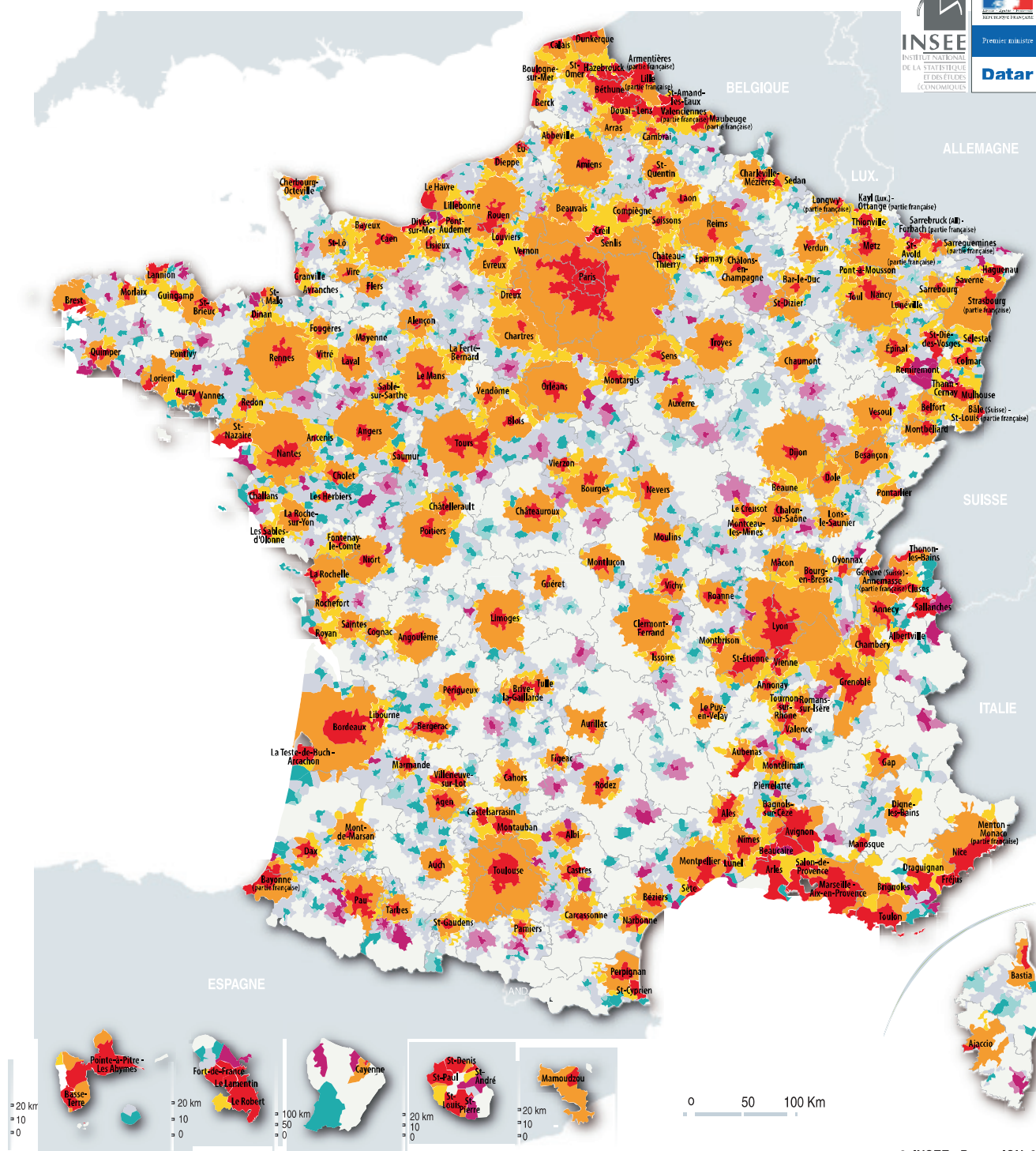
820 habitants par km² dans les grands pôles urbains

Seules les aires basées sur les grands pôles urbains (de plus de 10 000 emplois) sont qualifiées d'urbaines. Leurs caractéristiques sont très différentes des autres aires, que ce soit en termes de densité de population, de nature des emplois, de prix des logements ou de profil sociodémographique des habitants. Les 241 grands pôles urbains concentrent 60 % de la population et 71 % des emplois ; ils constituent le cœur de l'urbain : avec 820 habitants par km², leur densité est en moyenne huit fois supérieure à celle de l'ensemble du territoire (100 habitants par km²) (*tableau*). Dans les couronnes des grands pôles urbains, où réside 18 % de la population, la densité moyenne descend à 70 habitants par km².

Les grandes aires urbaines sont toutefois très diversifiées selon la taille et la densité de leur pôle et de leur couronne. Avec 3 600 habitants au km², le pôle de l'aire parisienne est le plus dense, loin devant celui de Marseille-Aix-en-Provence, dont la densité est quatre fois moindre.

INSEE
PREMIERE

Les aires d'influence des villes - Le zonage en aires urbaines 2010



© INSEE - Datar - IGN, 2011

Réalisation : Datar - Observatoire des territoires - 2011

ESPACE DES GRANDES AIRES URBAINES

GRANDES AIRES URBAINES

- Grands pôles - 3 257 communes
- Couronnes des grands pôles - 12 305 communes
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines - 3 980 communes
- Nom des grandes aires urbaines

ESPACE DES AUTRES AIRES

AIRES MOYENNES

- Pôles moyens - 447 communes
- Couronnes des pôles moyens - 803 communes

PETITES AIRES

- Petits pôles - 873 communes
- Couronnes des petits pôles - 587 communes

■ AUTRES COMMUNES MULTIPOLARISÉES

■ COMMUNES ISOLÉES, HORS INFLUENCE DES PÔLES

Source : Insee, zonage en aires urbaines 2010.

Dans l'aire lilloise, en revanche, la densité de la couronne est nettement plus élevée que celle du pôle. Cette diversité du rapport de densités entre pôle et couronne existe également dans les moyennes et petites aires, dont les pôles regroupent respectivement de 5 000 à moins de 10 000 emplois et de 1 500 à moins de 5 000 emplois. Ainsi, dans l'aire de Reims, le pôle a une densité 50 fois supérieure à celle de sa couronne ; pour celle d'Avignon, le rapport n'est que de 3 à 1.

Un habitant sur cinq vit dans une commune rurale sous l'influence de la ville

Contrairement au zonage en aires urbaines de 2001, celui de 2010 ne distingue pas l'espace à dominante urbaine de celui à dominante rurale. Le croisement de l'approche fonctionnelle, basée sur les déplacements domicile-travail, et de l'approche morphologique, basée sur la continuité du bâti, permet de mieux rendre compte des interactions entre villes et campagnes. Il met en évidence la

présence simultanée de communes rurales et urbaines au sein des mêmes zones d'échanges entre domicile et travail. Par définition, les pôles sont uniquement constitués de communes urbaines, mais dans les couronnes des pôles, plus de la moitié des communes sont rurales (*définitions*). En particulier, la couronne des petits pôles est intégralement composée de communes rurales (*graphique*). Ainsi, la plupart des communes rurales sont sous influence urbaine, que ce soit dans les couronnes des pôles (40 %) ou en tant que communes multipolarisées (35 %).

La population dans les catégories du zonage en aires urbaines

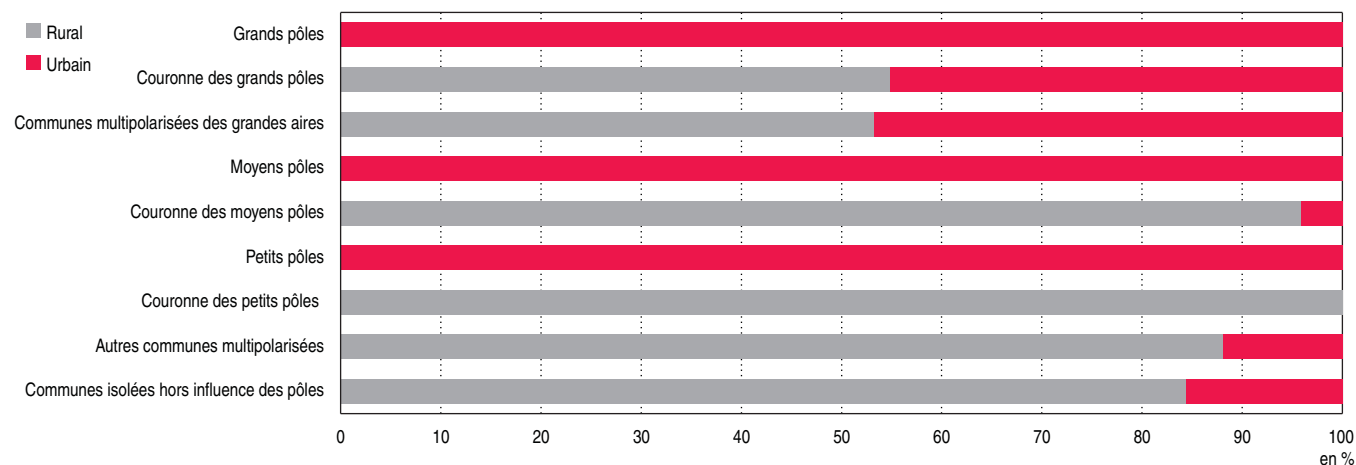
	Nombre de communes	Population 2008		
		Effectif	Pourcentage	Densité de population (habitants/km ²)
Espace des grandes aires urbaines	19 542	52 811 633	82,6	204
Grandes aires urbaines (241 aires)	15 562	49 515 981	77,4	239
Grands pôles urbains (au moins 10 000 emplois)	3 257	37 836 276	59,2	819
Couronne des grands pôles urbains	12 305	11 679 705	18,3	72
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	3 980	3 295 652	5,2	64
Espace des autres aires	2 710	4 804 679	7,5	66
Moyennes aires (131 aires)	1 250	2 273 713	3,6	81
Moyens pôles (de 5 000 à moins de 10 000 emplois)	447	1 924 141	3,0	117
Couronne des moyens pôles	803	349 572	0,5	30
Petites aires (420 aires)	1 460	2 530 966	4,0	57
Petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)	873	2 363 821	3,7	64
Couronne des petits pôles	587	167 145	0,3	22
Autres communes multipolarisées*	7 035	3 337 968	5,2	32
Communes isolées hors influence des pôles	7 412	3 007 579	4,7	15
Ensemble	36 699	63 961 859	100,0	101
<i>dont ensemble des aires</i>	<i>18 272</i>	<i>54 320 660</i>	<i>85,0</i>	<i>194</i>

* ce sont des communes attirées par au moins deux aires hors de l'espace des grandes aires urbaines.

Champ : France (hors Mayotte).

Source : Insee, recensement de la population de 2008.

Part de la population urbaine et rurale selon les catégories du zonage en aires urbaines



Champ : France (hors Mayotte).

Source : Insee, recensement de la population de 2008.

Le zonage en aires urbaines de 2010 : la méthode

L'objectif du nouveau **zonage en aires urbaines de 2010** est d'obtenir une vision des aires d'influences des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de la population de 2008 et plus particulièrement sur celles relatives à l'emploi et aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Défini une première fois à partir du recensement de la population de 1990, il avait été actualisé lors du recensement de 1999. La méthode consiste dans un premier temps à localiser les unités urbaines de plus de 1 500 emplois, qui sont qualifiées de pôles. Au sein des pôles, les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à moins de 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois) sont différenciés.

La seconde étape consiste à délimiter les **couronnes des pôles**, c'est-à-dire les communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci selon un processus itératif.

Les aires sont définies en adjoignant à chaque pôle sa couronne. En fonction de la taille des pôles, on distingue les **grandes aires urbaines** associées aux grands pôles urbains, les **moyennes aires** et les **petites aires** associées respectivement aux moyens et petits pôles.

Enfin parmi les communes non présentes dans les aires, certaines sont attirées par plusieurs aires, de sorte que 40 % au moins des actifs résidents travaillent dans des aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Au sein de ces communes,

appelées multipolarisées, on distingue les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines**, dont 40 % au moins des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, et les **autres communes multipolarisées**.

Les communes restantes sont les **communes isolées hors influence des pôles**.

Au final, les communes sont regroupées en **quatre types d'espace** : espace des grandes aires urbaines ; espace des autres aires ; autres communes multipolarisées ; communes isolées hors influence des pôles (*tableau*).

Le zonage en aires urbaines a été révisé dans le cadre d'un groupe de travail interministériel réunissant : l'Insee ; la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité régionale (Datar) ; la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Santé ; le service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement ; le service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire ; le département des Études et des Statistiques locales de la Direction Générale des Collectivités Locales au ministère de l'Intérieur (DGCL) ; l'agence d'urbanisme et de développement de Lille métropole ; le centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux de l'institut national de la Recherche agronomique (Inra).

Au total, sur l'ensemble de la population, un habitant sur cinq vit dans une commune rurale sous l'influence de la ville.

Quant aux communes isolées hors influence des pôles, c'est-à-dire n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées (*définitions*), elles ne sont pas toutes rurales. Parmi les 7 400 communes concernées, 230 sont des petites communes urbaines.

Sources

Les résultats sont issus du **recensement de la population** de 2008, cumul des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2006 à 2010. Elles décrivent une situation moyenne au début 2008.

Définitions

Une **aire** est composée d'un **pôle** et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une

unité urbaine d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci selon un processus itératif.

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Toute commune n'appartenant pas à une unité urbaine est considérée comme **rurale**.

Les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé espace des grandes aires urbaines.

Les **autres communes multipolarisées** sont les communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines, dont

au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires quelle que soit leur taille.

Les **communes isolées hors influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées.

On emploie indifféremment dans ce texte les mots **ville** et **unité urbaine**.

Bibliographie

- Floch J.-M. et Levy D., « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines », *Insee Première* n° 1375, octobre 2011.
- Clanché F. et Rascol O., « Le découpage en unités urbaines de 2010 - L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie », *Insee Première* n° 1364, août 2011.
- La méthode du zonage en aires urbaines est détaillée sur www.insee.fr, rubrique « Définitions et méthodes », « Code officiel géographique, zonages d'études », puis « Aires urbaines ».

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2011

Abonnement annuel : 81 € (France) 101 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Cotis

Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

L. Bellin, A.-C. Morin,

C. Perrel, C. Pfister

Maquette : RPV

Impression : Jouve

Code Sage IP111374

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2011



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES